

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

ROCHEFORT OLERON ENCHERES est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de ROCHEFORT OLERON ENCHERES ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par ROCHEFORT OLERON ENCHERES.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par ROCHEFORT OLERON ENCHERES est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, ROCHEFORT OLERON ENCHERES pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des

Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM ROCHEFORT OLERON ENCHERES ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

ROCHEFORT OLERON ENCHERES, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par ROCHEFORT OLERON ENCHERES** : par écrit à l'adresse 32 avenue Camille Pelletan 17300 Rochefort, ou par e-mail contact@iraffaelli.fr
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la

structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer ROCHEFORT OLERON ENCHERES de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

ROCHEFORT OLERON ENCHERES a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à ROCHEFORT OLERON ENCHERES tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. ROCHEFORT OLERON ENCHERES se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez ROCHEFORT OLERON ENCHERES, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les **lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication** (soit +3,60% TTC). Pour les lots judiciaires achetés en live, interencheres majore chaque lot de 1% HT du prix d'adjudication (soit +1.2% TTC)
- Pour les **véhicules volontaires et judiciaires, majoration de 40 EUR HT par véhicule** (soit +48 EUR TTC par véhicule).
- .

ROCHEFORT OLERON ENCHERES ne peut garantir l'efficience de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès- verbal.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com

ROCHEFORT OLERON ENCHERES n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini à titre indicatif et en fonction du commissaire-priseur par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 20€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez ROCHEFORT OLERON ENCHERES, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les **lots volontaires**, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les **véhicules volontaires**, majoration de 35 EUR hors taxes par véhicule (soit +42 EUR TTC par véhicule)
- Pour les **ventes judiciaires**, pas de majoration des frais habituels.
- Pour les **ventes caritatives**, pas de majoration des frais habituels.

ROCHEFORT OLERON ENCHERES ne peut garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

CONDITIONS DE VENTE

1. La vente est faite au comptant en Euros. Toute enchère est définitive. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires.

All purchases will be paid cash right after the auction sale.

2. Les frais standard (varient en fonction des ventes et sont indiqués dans les conditions spéciales des annonces) devront être acquittés en sus des enchères, ils sont de 21% TTC pour les ventes volontaires sauf belles ventes et spécialités 25% TTC, 14.28% TTC pour les ventes judiciaires. Les frais de vente en live sont majorés de 3.6 TTC ou 1.2 % TTC en cas de lots judiciaires (48€ TTC par véhicule judiciaire ou volontaire).

Successful bidders will pay the hammer price plus the buyers premium: 21% including VAT for voluntary auctions and 14.28% TTC for judiciary auctions.

3. Dès l'adjudication prononcée, les lots sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Il est conseillé de procéder à l'enlèvement dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui s'élèvent à 7 € HT par jour et par lot 3 semaines après la vente lorsqu'elle est à l'Hôtel des Ventes. Une semaine après la vente lorsqu'elle est faite à Cabariot.

Vous avez remporté une enchère ? Félicitations ! Votre bordereau d'adjudication vous sera envoyé par email dans les 48h. Il comportera les coordonnées que vous aurez renseignées dans interencheres lors de votre inscription. La maison de ventes ne supportera aucune conséquence en cas d'erreur, notamment sur l'adresse postale en cas de demande d'expédition. L'adjudicataire a plusieurs possibilités, à sa convenance, afin de retirer ses achats :

- retirer ses achats sur place
- faire connaître le nom de son transporteur
- demander à l'étude d'organiser l'expédition

Il suffit de nous faire part de votre demande par email à contact@iraffaelli.fr

Nous rappelons que l'expédition est une facilité offerte à la demande de l'adjudicataire et que la maison de ventes ne saurait être tenue responsable des avaries, pertes et dommages causés par le transport.

Suite à une vente judiciaire, tout objet acheté n'ayant pas été retiré aux dates fixées par l'étude, sera réputé abandonné par l'acquéreur.

T.V.A. récupérable pour les professionnels et les assujettis uniquement si le descriptif du lot le précise.

Le fait de porter des enchères sur un lot vaut acceptation de la description portée au catalogue. La maison de ventes ne saurait garantir le fonctionnement d'un produit neuf. L'adjudicataire pourra se prévaloir de la garantie constructeur si celle-ci est mentionnée dans la désignation du produit.

L'étude ne garantit pas la présence des accessoires et éléments d'origine des produits ouverts.

L'étude renseignera les demandes d'informations dans la limite de ses possibilités, les enchérisseurs ayant toujours la possibilité et la responsabilité de prendre connaissance du produit lors de la visite.

Le magasinage n'engage pas la responsabilité du commissaire-priseur.

La SVV pourra fournir le nom d'un prestataire indépendant qui se chargera de l'emballage et du transport des lots achetés et réglés, à la demande de l'acheteur.

Les prestations restent à la charge et sous la responsabilité de l'adjudicataire.

La SVV pourra procéder dans certains cas, procéder à l'expédition. Les frais d'emballage seront de 24€ TTC pour un paquet standard, frais d'expédition en sus. Tout emballage spécifique pourra se voir majoré de frais supplémentaires. Les colis expédiés par l'étude le sont à la demande et sous l'entière responsabilité de l'acheteur qui devra souscrire à une assurance couvrant le transport et non de l'étude qui n'est pas professionnel du transport.

Toute demande d'emballage sera facturée, même si le client décide ensuite de se déplacer.,

4. Les déclarations et autres autorisations de sortie du territoire sont à la charge de l'adjudicataire et n'engagent pas la responsabilité du commissaire-priseur.

La TVA sera exonérée pour les professionnels dans l'UE qui fourniront un numéro d TVA intracommunautaire en cours de validité **au moment de la vente**. Hors UE, les professionnels devront fournir dans **les 3 mois après la vente**, le document de douane visant l'exportation du bien vendu, afin que l'étude puisse lui reverser la TVA récupérable.

5. En cas de paiement par chèque non certifié, la délivrance des lots pourra être différée jusqu'à l'encaissement total et définitif. Aucun lot ne sera délivré avant acquittement intégral des sommes dues. En cas de paiement par chèque, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après encaissement du chèque. Les acheteurs devront fournir 2 pièces d'identité au nom du chèque.

Au delà de 1000€, le paiement se fera par virement ou chèque selon la réglementation en vigueur.

Les frais bancaires sont exclusivement à la charge de l'acquéreur. Aucun chèque étranger ne sera accepté.

6. A défaut de paiement, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou à la première opportunité.

7. D'éventuelles modifications pourront être annoncées durant la vente et seront rectifiées simultanément au procès-verbal. Aucune réclamation ne sera admise pour les restaurations d'usage et petits accidents, l'exposition publique ayant permis à tous d'examiner l'état des biens vendus. Les dimensions et estimations sont communiquées à titre indicatif. La SVV ne garantit ni la qualité loyale, saine et marchande des vins et spiritueux.

L'absence de mention dans le catalogue, les rapports, les étiquettes, ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections. En outre, le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage, ou toute autre mesure de conservation du bien, ne sont pas signalés.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication se sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente.

Les estimations sont fournies par la maison de vente et l'expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

8. En cas de contestation au moment de l'adjudication, c'est à dire qu'il est établi que plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère, et réclament en même temps ce lot après

le prononcé du mot adjudgé. Le Commissaire-Priseur déterminera si le lot doit être remis aux enchères. Si la vente se déroule à huis clos l'article L221-18 du code de la consommation, s'applique dans un délai de 14 jours.

9. Le commissaire-priseur, ses collaborateurs et experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat et enchères en ligne qui leur sont confiés et pour les lesquels ils ne sont pas responsables en cas d'omission, d'erreur ou de coupure de ligne téléphonique. Rochefort Oléron Enchères ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de dysfonctionnement d'internet ou d'interenchères.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre, l'enchérisseur présent aura la priorité.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire par le « coup de marteau ». Dès l'adjudication prononcée, la vente est parfaite et irrévocable et les lots sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Rochefort Oléron Enchères sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Rochefort Oléron Enchères se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifiée publiquement avant la vente.

Rochefort Oléron enchères dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. Rochefort Oléron Enchères se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

Les enchères téléphoniques sont acceptées après confirmation écrite, sur présentation d'un RIB, copie d'une pièce d'identité et acceptation des conditions de vente signées, au moins 48h avant la vente.

10. Les ventes aux enchères en ligne sont effectuées sur le site internet « interenchères », qui constitue une plateforme technique permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles des ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via la plateforme interencheres doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation d cette plateforme (consultables sur www.interencheres.com), qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales de vente.

Pour certaines ventes et notamment les ventes judiciaires aux enchères publiques, des conditions spéciales sont également applicables. Les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente, disponibles auprès de l'étude.

11. Le fait de participer à la vente entraîne acceptation tacite des conditions de vente.

12. Rochefort Oléron Enchères, intermédiaire de vente, est assujettie aux obligations de lutte contre le blanchissement de capitaux et le financement du terrorisme en application de l'article L-561-2 du code Monétaire et Financier.